



ARRÊTÉ N° *41-2021-03-16-00008*

relatif à la modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Cher aval

Le Préfet de Loir-et-Cher,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne approuvé par le Préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, le 18 novembre 2015,

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2205-25-9 du 25 janvier 2005, fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Cher aval, et chargeant le Préfet de Loir-et-Cher de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration de ce SAGE,

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 relatif à la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant du Cher aval,

VU les propositions des associations des maires du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher et des collectivités membres de la commission locale de l'eau,

CONSIDÉRANT que plusieurs membres de la commission locale de l'eau ont quitté les fonctions pour lesquelles ils ont été désignés, il y a lieu de procéder à la modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant du Cher aval,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Loir-et-Cher,

ARRÊTÉ

Article 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 sont remplacées par les dispositions suivantes :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (32 membres)

a) représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires :

Communes du Cher :

M. Serge PERROCHON
Maire de Nohant-en-Graçay

Communes de l'Indre :

M. Alain MOREAU
Maire-adjoint de Fontguenand

M. Philippe MÉTIVIER
Maire de Vatan

M. Philippe JOURDAIN
Maire de Val Fouzon

M. Hugues FOUCAULT
Maire de Bretagne

M. Jean-Marc SEVAULT
Maire de Villegongis

Communes d'Indre-et-Loire :

M. Pierre POUPEAU
Maire de Chenonceaux

Mme Corinne BISSON
Adjointe au Maire de Savonnières

M. Patrick DE FRIBERG
Adjoint au Maire de Francueil

Mme Claire OLLIVIER
Adjointe au Maire de Civray-de-Touraine

M. Claude ABLITZER
Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

Communes de Loir-et-Cher :

M. Pierre BARBE
Maire de Saint-Loup-sur-Cher

M. Jean-François MARINIER
Maire de Monthou-sur-Cher

M. Bernard GIRAULT
Maire de Faverolles-sur-Cher

M. Christian SAUX
Maire de Châteauvieux

Mme Nelly ANTOINE
Adjointe au Maire de Villefranche-sur-Cher

b) représentants des régions :

Conseil Régional du Centre-Val de Loire :

Mme Tania ANDRÉ
Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire

c) représentants des départements :

Conseil Départemental du Cher :

M. Jean-Claude MORIN
Vice-président du Conseil Départemental
Conseiller départemental du canton de Saint-Germain-du-Puy

Conseil Départemental de l'Indre :

Mme Mireille DUVOUX
Conseillère départementale du canton de Valençay

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire :

M. Vincent LOUAULT
Conseiller départemental du canton de Bléré

Conseil Départemental de Loir-et-Cher :

M. Jean-Marie JANSSENS
Sénateur de Loir-et-Cher
Conseiller départemental du canton de Montrichard Val de Cher

d) représentant de l'Établissement public Loire :

M. Louis DE REDON
Conseiller départemental du Loir-et-Cher

e) autres représentants :

Syndicat Mixte du Pays de Valençay en Berry (Indre) :

M. Fabrice VAURY
Maire de Chabris

Syndicat Mixte du Pays Loire Touraine (Indre-et-Loire) :

M. LionelCHANTELOUP
Conseiller municipal de Bléré

Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais (Loir-et-Cher) :

M. Bruno MARECHAL
Maire de Villefranche-sur-Cher

Syndicat Mixte Nouvel Espace du Cher (Indre-et-Loire) :

M. Marc MIOT
Adjoint au Maire d'Azay-sur-Cher

Syndicat du Bassin du Nahon (Indre) :

M. Joël RÉTY
Président du Syndicat

Syndicat Mixte du Canal de Berry 41 (Loir-et-Cher) :

M. Thibaut GASC
Président du Syndicat

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de l'Agglomération de Montrichard (Loir-et-Cher) :

M. Michel DUMONT-DAYOT
Maire délégué de la commune de Bourré

Syndicat de la Vallée du Fouzon (Indre) :

M. Bernard MARCHAND
Délégué du Syndicat

Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois Amont (Indre) :

M. Romaric BOUVARD
Membre du Syndicat

Tours Métropole Val de Loire (Indre-et-Loire) :

M. Régis SALIC
Maire de Saint-Etienne-de-Chigny

2°) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres)

a) représentants des Chambres d'Agriculture :

Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher ou son représentant

Chambre d'Agriculture de l'Indre :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ou son représentant

b) représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Centre-Val de Loire :

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire ou son représentant

c) représentant de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire :

Le Président de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre-Val de Loire ou son représentant

d) représentants des associations syndicales de propriétaires ou représentants de la propriété foncière ou forestière :

Représentant des propriétaires :

Le Président de l'Association des Riverains de France ou son représentant

Représentant de la propriété forestière :

Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre-Val de Loire ou son représentant

e) représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Le Président de l'Association régionale des Fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val de Loire ou son représentant

f) représentant des associations de protection de l'environnement :

France Nature Environnement Centre-Val de Loire :

Le Président de France Nature Environnement Centre-Val de Loire ou son représentant

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

Le Président du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ou son représentant

g) représentant des associations de consommateurs :

Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir :

Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir Centre-Val de Loire ou son représentant

h) représentant des producteurs d'hydroélectricité :

Le Président de l'Association des Producteurs Autonomes Centre et Moyenne Loire ou son représentant

i) autres représentants :

Agence Départementale du Tourisme de Touraine :

Le Président de l'Agence Départementale du Tourisme de Touraine ou son représentant

Industries de carrières et matériaux de construction :

Le Président de l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction Centre ou son représentant

Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire :

Le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre-Val de Loire ou son représentant

Représentant des loisirs nautiques :

Le Président du Comité Régional de Canoë-Kayak Centre-Val de Loire ou son représentant

Représentant des irrigants :

Le Président de la Commission départementale des irrigants de Loir-et-Cher ou son représentant

Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher :

Le Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau de Loir-et-Cher ou son représentant

3°) Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (13 membres)

- la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- le Préfet du Cher ou son représentant
- le Préfet de l'Indre ou son représentant
- la Préfète d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Préfet de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires du Cher ou son représentant
- la Directrice Départementale des Territoires de l'Indre ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le Directeur Départemental des Territoires de Loir-et-Cher ou son représentant
- le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité du Centre-Val de Loire ou son représentant
- le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant.

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et mis en ligne sur les sites Internet www.cher.pref.gouv.fr, www.indre.pref.gouv.fr, www.indre-et-loire.pref.gouv.fr et www.loir-et-cher.pref.gouv.fr ainsi que sur le site GEST'EAU : www.gesteau.eaufrance.fr et le site du S.A.G.E. : www.sage-cher-aval.fr.

Article 3 : Exécution

Les Secrétaires généraux des Préfectures du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire ainsi que les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau.

Fait à Blois, le 16 MARS 2021

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Nicolas HAUPTMANN